



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Risques psychosociaux liés aux emplois de bureau

Question écrite n° 24656

Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge Mme la ministre du travail sur les risques psychosociaux liés aux emplois dits « de bureau », conduisant une proportion conséquente d'employés à exercer leur travail dans un cadre favorable au développement discret de troubles de la santé. Ces risques de troubles chroniques rassemblent notamment, mais non exclusivement, des maux de dos et de tête, des problèmes articulaires aux mains, une peau fragilisée par la lumière artificielle, des difficultés oculaires liées à l'usage permanent des écrans ou encore des problèmes cardiovasculaires liés à une immobilité prolongée. Elle craint ainsi d'une part, un réel manque de sensibilisation des employeurs et des responsables des ressources humaines au sein des entreprises à ces thématiques et aux besoins des employés (notamment en termes ergonomiques), et d'autre part, un manque de sensibilisation des employés concernés face à de potentielles mauvaises habitudes accroissant ces risques de troubles de santé au travail. Elle l'interroge donc sur les mesures prises et envisagées face à cette problématique touchant plusieurs millions de citoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24656

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 janvier 2020

Question publiée au JO le : [19 novembre 2019](#), page 10102

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)